

Chronique suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **110 (1965)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCLUSIONS

Sur tous les plans, à l'exception de la puissance de choc, la cartouche 9 mm. parabellum semble supérieure au cal. 45 ACP.

Ces performances sont réalisées avec un poids minimum de la cartouche et conjointement de l'arme. Comme nous l'avons déjà dit, ce dernier point n'est pas négligeable.

En effet, il n'est pas indifférent pour le tireur de disposer, à charge égale, d'un nombre de coups variant du simple au double.

Eu égard de sa puissance de choc élevée, la balle .45 nous semble mieux destinée à la défense immédiate (3-6 mètres). Quelle que soit la zone touchée, le « stopping power » réalisera la mise hors de combat instantanée de l'adversaire par commotion.

R. RAMSEYER

Chronique suisse

Fausse notes

Les propos tenus à Los Angeles par l'ambassadeur de Suisse aux Etats-Unis, M. Zehnder, au sujet de la question nucléaire et l'annonce faite par une revue belge, selon laquelle la Suisse disposerait d'ici 1971 d'armes nucléaires, ont, c'est compréhensible, suscité d'abondants commentaires. Nombreux furent ceux qui demandèrent que le Conseil fédéral donnât des précisions à ce sujet. On peut donc s'attendre que l'exécutif fédéral se prononce sur ce problème dans un avenir proche.

Une mise au point émanant des responsables de notre politique militaire viendrait, en effet, fort à propos, la discussion publique concernant un éventuel armement nucléaire du pays prenant de plus en plus une tournure regrettable. Bien que les faits soient là pour le réfuter, d'aucuns s'efforcent de donner l'impression que la question est tranchée depuis longtemps. Dans une interpellation déposée lors de la dernière session d'hiver des chambres fédérales, le conseiller national bâlois Hubacher demande même au Conseil fédéral s'il est décidé à maintenir son refus d'équiper l'armée d'armes nucléaires. Or, le Conseil fédéral a, en réalité, souligné la nécessité d'un examen approfondi de

cette question à différentes reprises, et il a chargé en 1958 le Département militaire de procéder à cet examen.

D'autres commentateurs cherchent à nous faire croire que le peuple suisse a renoncé, une fois pour toutes, à l'armement nucléaire, alors que c'est le contraire qui s'est produit. En effet, la première initiative anti-atomique qui stipulait un tel refus définitif de se munir d'armes nucléaires a été vigoureusement repoussée. Le 1^{er} avril 1962, le peuple souverain a décidé de ne pas se lier les mains sur ce plan. Lors de la seconde votation fédérale ayant trait à cette question, la réponse du peuple fut même encore plus nette, puisque c'est aux chambres qu'il réserva le droit de trancher la question.

Tout cela n'empêche pas une certaine presse de profiter de chaque occasion pour tenter d'étouffer toute discussion concernant les problèmes d'un éventuel armement nucléaire, ou plus précisément, pour diffamer tous ceux qui y prennent part. Tout comme, lors de la réforme de l'armée, il suffisait de se prononcer en faveur d'une armée forte et moderne pour se voir accusé d'imiter l'étranger, de mépriser les particularités helvétiques, et bien que cette accusation fût la plus absurde de toutes, de saboter la neutralité. Celui qui, aujourd'hui, ose s'occuper du problème d'un armement nucléaire suisse paraît suspect. Attitude d'autant plus ridicule qu'il est évident que la présence d'armes nucléaires touche de près la sécurité d'un petit Etat tel que le nôtre. L'influence du fait nucléaire ne peut d'ailleurs être que plus considérable quand cet Etat se refuse à porter atteinte, sous quelque forme que ce soit, à sa souveraineté en adhérant, par exemple, à une alliance. ...Au lieu de pousser de hauts cris dès qu'il est question du problème nucléaire, on ferait mieux de s'adresser aux responsables et de leur demander ce qui a fait l'objet d'études au cours de toutes ces années et à quelles conclusions on a été conduit. Un armement nucléaire améliorerait-il nos chances? Et si oui, de telles armes pourraient-elles être acquises? La question nucléaire se pose aujourd'hui. Et elle se posera de manière encore plus impérieuse demain. Ceux qui continuent — malgré tous les contrecoups subis — de nourrir l'espoir que le désarmement et la détente se réaliseront bientôt devraient comprendre cela. Si les puissances atomiques s'efforcent d'empêcher la prolifération des armements nucléaires, si elles demandent aux pays non atomiques d'y renoncer et si elles promettent des garanties en contrepartie, notamment en vue d'un éventuel chantage nucléaire, si, enfin, elles envisagent de créer des zones dénucléarisées, c'est sans doute d'une part en raison des inquiétudes qu'inspire la perspective de l'anéantissement du genre humain ouverte par les armes modernes. Pour une bonne part ces efforts sont toutefois également dus à un souci d'hégémonie. Serait-il vraiment désirable que le statut de la

Confédération helvétique soit garanti par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique? Accepterions-nous ce genre de tutelle? N'oublions pas que nous n'avons échappé que de justesse à une telle « garantie » — qui n'eût pas manqué d'attirer l'ingérence des puissances dans nos affaires intérieures à tout propos — grâce à la perspicacité de notre négociateur au Congrès de Vienne. Au lieu d'être « garantie », la neutralité helvétique fut « reconnue » par les puissances d'alors.

Quoi qu'il en soit, nous devrions avoir éclairci les questions relatives tant aux grandes lignes de la politique que nous entendons suivre à l'avenir qu'à notre sécurité, avant d'adhérer à de nouveaux accords internationaux. Sans quoi nous nous ferons à nouveau surprendre par une offre exigeant de notre part la renonciation à quelque chose pour ne recevoir, comme contre-valeur, que de pures promesses.

La crainte et le sentiment d'impuissance que l'arme nucléaire suscite ont conduit à une politique de l'autruche envers le problème atomique. Il est indéniable qu'une poignée de journalistes porte une grande part de responsabilité, ces quelques individus cherchant par tous les moyens et pour des raisons qui demeurent incompréhensibles à empêcher le dialogue qui doit s'engager sur les problèmes de la souveraineté et de la sécurité de la Suisse — sans être d'ailleurs capables d'offrir aucune autre alternative. Ils semblent réussir à repousser dans l'ombre un des problèmes les plus importants concernant notre avenir. Veillons donc à ce que ces fausses notes ne parviennent plus à dominer et gardons-nous de prendre trop au sérieux ceux qui ne font que crier plus fort que les autres.

Major EMG G. DÄNIKER
